

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2022

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, RAMBAUD Olivier, REGNIER Benjamin, VION-GOVAERT Anne

Absents : BOITEAU Delphine, LUCAS Germain

Secrétaire : MARTINEAU Philippe

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 8 MARS 2022

Compte-rendu approuvé

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

- Signature d'un devis établi par la Société SAFE, 1 bis rue de l'Arée, 85140 LES ESSARTS EN BOCAGE, pour la réalisation des plans de sécurité de la salle de la cité pour un montant de 402,35 € ht.
- Signature d'un devis établi par Atelier Sites et Projets, 5 rue de la Marne, 85600 MONTAIGU, pour l'étude d'aménagement des rues du Pavé et de Saint Jacques pour un montant de 3 495,00 € ht.

II – VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions ci-dessous :

• ADMR (service d'aide)	67,00
• Ami Malvent	60,50
• Ecole de musique la Malaurentaise.....	34,00
• Entente Sèvre	17,00
• Familles Rurales Treize-Vents/Mallièvre (section restaurant scolaire).....	2 500,00
• FC Saint Laurent Malvent	119,00
• Les Pélicans Gymnastique Les Epesses.....	17,00
• Les Petits Lutins (section CLSH)	2 110,10
• Peinturlure.....	17,00
• Secours Catholique.....	51,00
• Takaboug' St Laurent sur Sèvre	68,00
• Vent d'Eveil St Malo du Bois.....	17,00
• Volley-Ball Les Epesses	17,00

Subventions approuvées à l'unanimité.

III – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE MARIE DES VENTS – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie des Vents » sous contrat d'association, pour l'année scolaire 2021/2022.

Les élèves de la Commune de Mallièvre sont inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la Commune de Mallièvre versera donc une subvention, pour les élèves domiciliés dans sa commune et inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents, à l'Ogec de Mallièvre/Treize-Vents, soit :

148 élèves inscrits à l'Ecole Privée Mixte « Sainte Marie des Vents » de Mallièvre/Treize-Vents dont 17 domiciliés à Mallièvre.

Il est proposé de verser :

572 €uros x 17 élèves = 9 724 Euros.

Il est décidé :

- D'attribuer 572 Euros par élève (17) pour l'année scolaire 2021/2022, soit 9 724 Euros.

Participation de 9 724 Euros approuvée à l'unanimité

IV – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DU RESTAURANT SCOLAIRE DE TREIZE-VENTS – EXERCICE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que des enfants de Mallièvre fréquentent l'accueil de loisirs et le restaurant scolaire de Treize-Vents.

Par conséquent, la Commune de Treize-Vents a sollicité auprès de la Commune de Mallièvre une participation aux dépenses de fonctionnement de ces services à hauteur de 10 % du coût estimé pour l'année 2021 à 18 917,21 €, soit 1 891,72 €.

Participation de 1 891,72 € approuvée à l'unanimité

V – PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DE L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE DE SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE – ANNEE 2021/2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en l'absence d'une école publique sur le territoire communal, des enfants domiciliés à Mallièvre fréquentent l'école publique Jean de la Fontaine de Saint-Laurent sur Sèvre. Il rappelle également qu'un accord collectif amiable avait été mis en place fin 2010 entre les communes environnantes concernant le versement d'une participation forfaitaire (119 € par élève) aux travaux de restructuration des locaux. Cette contribution sera étalée sur une durée de 20 ans maximum.

Pour l'année scolaire 2021/2022, la Commune de Mallièvre versera donc une subvention, pour les élèves domiciliés dans sa commune et inscrits à l'Ecole Jean de la Fontaine de Saint-Laurent-sur-Sèvre soit :

Dépenses de fonctionnement : 1 025,04 € (maternelle) + 325,15 € (primaire) = 1 350,19 €uros

Dépenses d'investissement : 119 € x 2 = 238 €uros

Participation de 1 588,19 € approuvée à l'unanimité

VI – TAUX DE LA FISCALITE 2022

Monsieur le Maire rappelle que les taux des taxes locales additionnelles doivent faire l'objet du vote du Conseil Municipal.

Il est proposé soit de maintenir les taux constants par rapport à l'année 2021, soit d'appliquer une augmentation de 1 %n 1,50 % ou 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux 2021 et donc de fixer les taux 2022 comme suit :

	Taux 2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	43,77 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	63,62 %

Taux de la fiscalité locale 2022 approuvés à l'unanimité

VII – LISTE PREPARATOIRE DES JURES POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire expose que par arrêté 2022/DCL-BER-341 du 14 mars 2022, la Préfecture de la Vendée demande à procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale de la Commune, des jurés pour l'année 2023, soit pour la commune de Mallièvre, 1 personne.

Après tirage au sort, Monsieur Florian POUPIN est désigné

VIII – MODIFICATION N° 22 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne actuellement en vigueur sont définis par arrêté préfectoral n° 2021-D.C.R.T.A.J-375 du 21 juin 2021.

Lors de sa réunion en séance publique du mercredi 12 janvier 2022, le Conseil Communautaire a décidé par délibération n°2022-002 d'approuver la 22^{ème} modification des statuts.

Cette 22^{ème} modification des statuts de la Communauté de Communes est proposée afin de lui donner la capacité juridique à décider et mettre en œuvre de nouvelles dispositions d'aides à la petite enfance esquissée lors du Conseil Communautaire du 5 mai 2021.

- 1) Favoriser la venue d'assistants maternels sur le Pays de Mortagne : mise en place d'une prime à l'installation de 300 € pour tout nouvel assistant maternel agréé (*sous condition d'exercice de 3 ans : idem aide à l'installation de la CAF*)
- 2) Poursuivre l'attractivité du territoire pour les Maisons d'Assistants Maternelles :
 - Maintien de la prime à l'installation de 500 € pour toute nouvelle MAM ouverte (*1 aide pour la MAM et non pas une aide pas assistante maternelle*)
 - Modification de l'aide au loyer de 3 ans au lieu de 4 ans en 1 seule convention (*2 premières années : 25% du loyer plafonné à 700 €, 3^{ème} année : 15% du loyer plafonné à 700 €*)
- 3) Répondre aux besoins d'accueil collectif sur le Pays de Mortagne :
 - Mise en place d'une prime à l'installation de 10 000 € pour les micro-crèches.

**Modification n° 22 des statuts de la Communauté de Communes
du Pays de Mortagne approuvée à l'unanimité**

IX – QUESTIONS DIVERSES

Modification horaires éclairage public

Encouragée par Le SyDEV afin de réduire le temps d'allumage de l'éclairage public, la commune propose de fixer les horaires comme suit :

- Du lundi au vendredi : à partir de 6h30 le matin jusqu'à 21h30 le soir
- Les samedi et dimanche : pas d'éclairage le matin puis jusqu'à 21h30 le soir

Commission « tourisme culture communication »

La commission se réunira le vendredi 29 avril à 19h00 pour la préparation du prochain PAVE.

Journée conviviale des élus

Une rencontre autour d'un pique-nique est fixée au samedi 17 septembre.

Entretien des locaux de la bibliothèque

La Commune va faire une demande auprès de la société de nettoyage Mon Aide'Pro pour un entretien bimestriel de la bibliothèque.

Entretien de la salle de la cité

Suite aux travaux de rénovation de la salle de la cité, la Commune va faire une demande de devis auprès de la société de nettoyage Mon Aide'Pro pour un nettoyage complet de la salle avant la remise en location.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX – 20 h

 31 mai

 12 juillet

Séance levée à 22h30